



PRÉFÈTE DE L'ALLIER

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture conjointe
d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP)
et d'une enquête parcellaire,
**pour l'aménagement d'un centre d'interprétation du patrimoine naturel
sur le territoire de la commune de Toulon-sur-Allier,**
à la demande de la communauté d'agglomération Moulins Communauté

Par arrêté n°1097 /2019 du 10 avril 2019, une enquête publique conjointe DUP et parcellaire relative au projet susvisé est prescrite **du 29 avril 2019 à compter de 9h00 jusqu'au 24 mai 2019 à 18h00.**

À l'issue de l'enquête publique conjointe, la demande pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet et cessibles les parcelles de terrains nécessaires à sa réalisation.

Monsieur Florian DENIS, rédacteur territorial a été désigné par le président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire la procédure d'enquête publique conjointe.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Toulon-sur-Allier.

ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP)

Pendant la durée de l'enquête, du 29 avril 2019 à compter de 9h00 jusqu'au 24 mai 2019 à 18h00,

- **le dossier d'enquête publique (DUP) sera consultable :**
 - sur support papier à la mairie Toulon-sur-Allier et tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture habituelle de son secrétariat,
 - sous format numérique sur le site internet de Moulins Communauté à l'adresse suivante : www.agglo-moulins.fr, onglet « L'agglomération », rubrique « enquêtes publiques ».
- **le public pourra formuler ses observations et propositions sur l'utilité publique du projet :**
 - sur le registre d'enquête préalablement ouvert, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, déposé à la mairie Toulon-sur-Allier et tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture habituelle de son secrétariat,
 - par courrier adressé au commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie de Toulon-sur-Allier, siège de l'enquête,
 - par voie électronique à l'adresse suivante : dup@agglo-moulins.fr ; les observations reçues par voie électronique ou par courrier seront ensuite transmises au commissaire enquêteur,
 - directement et oralement auprès du commissaire enquêteur qui se tiendra à la disposition des intéressés en mairie de Toulon-sur-Allier, les :
 - lundi 29 avril 2019, de 9h00 à 12h00,
 - lundi 13 mai 2019, de 9h00 à 12h00,
 - vendredi 24 mai 2019, de 16h00 à 18h00.

ENQUETE PARCELLAIRE

Pendant la durée de l'enquête parcellaire, **du 29 avril 2019 à compter de 9h00 jusqu'au 24 mai 2019 à 18h00**,

- **le dossier d'enquête publique sera consultable :**
 - sur support papier à la mairie Toulon-sur-Allier et tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture habituelle de son secrétariat,
 - sous format numérique sur le site internet de Moulins Communauté à l'adresse suivante : www.agglo-moulins.fr, onglet « L'agglomération », rubrique « enquêtes publiques ».
- **le public pourra formuler ses observations et propositions sur l'emprise du projet et la désignation des droits réels concernés :**
 - sur le registre d'enquête préalablement ouvert, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, déposé à la mairie de Toulon-sur-Allier et tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture habituelle de son secrétariat,
 - par courrier adressé au maire qui les joindra au registre ou au commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de Toulon-sur-Allier.

La préfète adressera, dès réception, copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur au président de Moulins Communauté et au maire de Toulon-sur-Allier, pour être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront par ailleurs rendus accessibles sur le site internet de Moulins Communauté à l'adresse suivante : www.agglo-moulins.fr, onglet « L'agglomération », rubrique « enquêtes publiques ».